

DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE  
Canton de Villemur sur Tarn

**COMMUNE DE LAYRAC.SUR.TARN**

**ARRETE MUNICIPAL  
N° 2018/05**

**« 63è Grand Prix Cycliste d'Ouverture Pierre Pinel »**

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE 2018/04**

**Nous Thierry ASTRUC , Maire de Layrac/Tarn**

- Vu le Code Pratique des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 131, paragraphes 1 à 5
- Vu l'article 471 du Code Civil
- Vu et considérant qu'à l'occasion de la course cycliste **« 63è Grand Prix d'Ouverture Pierre Pinel » organisée par C.V MONTASTRUC**

il appartient à l'autorité municipale propriétaire des chemins empruntés et dans l'intérêt du bon ordre et de la sécurité publique de prendre les mesures nécessaires pour règlementer la circulation des véhicules sur les voies ou emplacements où doit avoir lieu cette manifestation.  
Nous rappelons que dans un souci de sécurité, il est toujours préférable de prévoir la circulation dans le sens des aiguilles de montre en tournant sur la droite.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1**

Le 25 Février 2018 la course cycliste

**« 63è Grand Prix d'Ouverture Pierre Pinel »**

Est autorisée sur l'itinéraire concernant notre commune:  
- Sur la RD 15 Route de Patrou et route de Toulouse

**Et bénéficie de l'usage exclusif temporaire de la chaussée de 14h à 14h30.**

**ARTICLE 2** La signalisation, les déviations, l'information des riverains seront assurés par les organisateurs de la course sur la foi de cet arrêté.

8 février 2018

Le Maire

